

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 6 septembre 2016

Délégués présents avec droit de vote :

| | |
|-----------------------------|--|
| <u>La Vernaz</u> : | GARIN Jacqueline (DT) |
| <u>La Côte d'Arbroz</u> : | MUFFAT Sophie (DT) |
| <u>Montriond</u> : | LAGRANGE Georges |
| <u>La Forclaz</u> : | GALLAY Gilbert (DT) |
| <u>Le Biot</u> : | TOURNIER Henri-Victor (DT) |
| <u>La Baume</u> : | POLLIEN Frédéric (DS) |
| <u>Seytroux</u> : | MORAND Jean-Claude (DT) |
| <u>Saint Jean d'Aulps</u> : | CHARNAVEL Marie-Thérèse |
| <u>Morzine</u> : | BERGER Gérard, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth |
| <u>Reyvroz</u> : | LOMBARD Gérald (DT) |
| <u>Vailly</u> : | GURLIAT Romain |
| <u>Lullin</u> : | DEGENEVE Alain |
| <u>Bellevaux</u> : | VUAGNOUX Jean-Louis et CORNIER-PASQUIER Anne |

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

BOIRE-VARLET Sophie (Saint Jean d'Aulps) à GARIN Jacqueline (DT La Vernaz)
COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps) à CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps)
PASQUIER Régis (Bellevaux) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)

Délégués excusés :

COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), BOIRE-VARLET Sophie (Saint Jean d'Aulps), MUTILLOD Christophe (Les Gets), GOINE Nathalie (Les Gets), PASQUIER Régis (Bellevaux), TRABICHET Yannick (Vailly), CRAYSTON José (Lullin), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand) et MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand)

Délégués absents :

PHILIPP Martine (Morzine), RICHARD Michel (Morzine), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), FAVRE Annie (Montriond), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable du service urbanisme), PANIKIAN Virginie (chargée de mission Réseau des bibliothèques), KOEGLER Bruno (responsable du service Déchets) et LARDY Sandra (chef de projet de territoire)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation des comptes-rendus des réunions du 14 juin 2016 et du 12 juillet 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 2 dernières réunions.

2- Réunions dans les organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 12 juillet 2016 :

- 19 août : SIAC – Présidents CC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 12 août : Inspection Géoparc au DDVA (*Jacqueline GARIN*)
- 29 août : Bureau rivière à Marin (*Yannick TRABICHET*)
- 1^{er} septembre : Atout Saison à La Vernaz (*Jacqueline GARIN*)

3- Présentation du portail du réseau des bibliothèques du Haut-Chablais

Virginie PANIKIAN informe les membres du Conseil Communautaire que le portail des bibliothèques est en cours de finalisation et devrait être opérationnel courant octobre. Elle rappelle que les usagers auront accès, via ce portail, à l'ensemble du catalogue et pourront directement connaître la disponibilité d'un livre et la bibliothèque dans laquelle il se trouve.

Gérard BERGER aimerait savoir s'il est envisagé de mettre également à disposition des livres numériques. Virginie PANIKIAN souligne que cela sera possible mais qu'il faudra pour cela équiper les bibliothèques de liseuses.

Mme VIDAL et Mme GUIRONNET (Savoie Biblio) viennent présenter un nouveau service, e-medias, mis à disposition gratuitement par l'Assemblée des Pays de Savoie à l'ensemble des bibliothèques (voir présentation ci-joint). Chaque adhérent aura accès à 3 grandes ressources :

- autoformation (toutapprendre.com) : cours tous niveaux de l'initiation au perfectionnement, dans 6 domaines,
- presse en ligne (europresse.com) : accès à une multitude de journaux,
- Savoie-Ciné-biblio : entre 600 et 700 films consultables en streaming d'ici fin 2016.

Georges LAGRANGE se demande combien va coûter la carte d'accès afin de permettre l'accès à ces ressources et surtout comment la presse peut continuer à vendre des journaux face au service de presse en ligne proposé. Mme VIDAL rappelle que le service e-medias sera gratuitement mis à disposition de l'ensemble des usagers des bibliothèques de la CCHC. Concernant le prix de la carte, elle rappelle que chaque commune est libre de fixer le tarif qu'elle souhaite. Quant à la question de la presse en ligne, elle souligne que cette ressource est loin d'être gratuite mais qu'elle a simplement déjà été payée par l'Assemblée des Pays de Savoie qui peut ainsi la mettre à disposition des bibliothèques. Par ailleurs, elle précise qu'il s'agit là d'une offre complémentaire dans la mesure où certains usagers viendront toujours lire la presse papier.

Virginie PANIKIAN précise que les services qui viennent d'être présentés ne seront accessibles que lorsque le portail sera en ligne. Stéphane PUGIN-BRON signale que le portail sera présenté lors de la réunion du 10 octobre 2016 à La Vernaz.

4- Finances

4.1 TEOM : définition de nouvelles zones à compter de 2017

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire les dates obligatoires en matière de TEOM :

- avant le 15 octobre : vote du zonage de la TEOM et des exonérations,
- avant le 31 décembre : vote des tarifs de la redevance spéciale,
- au vote du BP, vote des taux de la TEOM pour chaque zone.

Service Déchets - bilan financier fonctionnement 2015

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------------|--------------------|--|--------------------|
| Charges à caractère général | 1 373 957 € | Remboursement sur frais de personnel | 12 867 € |
| Personnel | 726 560 € | RS, vente matériaux, facturation déchetterie | 749 851 € |
| Incinération STOC | 666 582 € | TEOM | 2 390 264 € |
| Charges financières | 89 928 € | Participation écoorganismes | 52 100 € |
| Annulation titres | 6 055 € | Revenus divers | 2 678 € |
| Emprunts | 126 907 € | Annulation mandats | 14 132 € |
| TOTAL | 2 989 989 € | TOTAL | 3 221 892 € |
| | | Bilan | + 231 903 € |
| | | Recettes différées | + 80 000 € |
| | | Résultat (autofinancement) | + 311 903 € |

Jean-Claude MORAND, Vice-président aux déchets, souligne qu'un fond de roulement d'environ 300 000 euros est nécessaire afin de permettre le renouvellement du matériel (conteneurs semi-enterrés, véhicules...) et de réserver des crédits pour des futurs travaux (quai de transfert...).

Dépenses supplémentaires ces dernières années :

- hausse du prix de l'incinération (+ 16 % entre 2010 et 2016),
- passage de la TVA de 7 % à 10 % en 2014,
- hausse des tonnages (+ 100 t entre 2014 et 2015),
- baisse du coût à la revente des matériaux (- 30% sur la ferraille entre 2010 et 2016),
- hausse du coût des prestataires en 2015 et 2016 (+ 3 % en moyenne).

Compensations pour conserver des taux de TEOM constants :

- économie dans l'organisation du service :
 - suppression progressive du porte à porte sur la Vallée d'Aulps (fin 2015), Morzine et Vallée du Brevon (fin 2016),
 - extension à moyens constants de la collecte en régie des OM sur toute la vallée d'Aulps avec suppression de la collecte privée,
- augmentation des bases foncières.

Jacqueline GARIN insiste sur la nécessité pour les élus du Brevon de bien communiquer sur la mise en place de la collecte des ordures ménagères en conteneurs semi-enterrés.

Proposition de modification du zonage de la TEOM

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la proposition faite par la commission Déchets de modifier le zonage de la TEOM en créant 4 zones avec lissage des taux sur 10 ans pour arriver à un taux unique de 6,30 % sur tout le territoire en 2026 :

- zone 1 : Avoriaz, Bellevaux, Lullin, Vailly, Reyvroz, La Vernaz, La Baume, Montriond, La Forclaz, La Côte d'Arbroz, Essert-Romand,
- zone 2 : Le Biot, Saint Jean d'Aulps,
- zone 3 : Seytroux,
- zone 4 : Morzine, Les Gets.

Exemple de taux de TEOM sur d'autres CC

- CC Chamonix : taux unique de 8,60 %,
- Les Menuires / Val Thorens : 11,75 %,
- CC Pays du Mont-Blanc : lissage en cours sur 8 ans pour arriver à un taux de 7,40 % en 2020.

Proposition de lissage sur 10 ans

| | TEOM voté 16 | TEOM 2017 | TEOM 2018 | TEOM 2019 | TEOM 2020 | TEOM 2021 | TEOM 2022 | TEOM 2023 | TEOM 2024 | TEOM 2025 | TEOM 2026 |
|-----------|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| AVORIAZ | 8,00% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| BELLEVAUX | 8,50% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| LULLIN | 8,50% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| VAILLY | 8,50% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| REYVROZ | 8,50% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| LA VERNAZ | 8,00% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| LA BAUME | 8,00% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| MONTRIOND | 8,00% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| A FORCLAZ | 8,00% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| LA COTE | 8,00% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| ESSERT | 8,00% | 7,83% | 7,66% | 7,49% | 7,32% | 7,15% | 6,98% | 6,81% | 6,64% | 6,47% | 6,30% |
| LE BIOT | 6,15% | 6,15% | 6,18% | 6,18% | 6,21% | 6,21% | 6,24% | 6,24% | 6,27% | 6,27% | 6,30% |
| ST JEAN | 6,15% | 6,15% | 6,18% | 6,18% | 6,21% | 6,21% | 6,24% | 6,24% | 6,27% | 6,27% | 6,30% |
| SEYTROUX | 5,70% | 5,76% | 5,82% | 5,88% | 5,94% | 6,00% | 6,06% | 6,12% | 6,18% | 6,24% | 6,30% |
| MORZINE | 5,00% | 5,15% | 5,26% | 5,39% | 5,52% | 5,65% | 5,78% | 5,91% | 6,04% | 6,17% | 6,30% |
| LES GETS | 5,00% | 5,15% | 5,26% | 5,39% | 5,52% | 5,65% | 5,78% | 5,91% | 6,04% | 6,17% | 6,30% |
| RECETTE | 2 438 k€ | 2 420 k€ | 2 423 k€ | 2 424 k€ | 2 426 k€ | 2 427 k€ | 2 430 k€ | 2 431 k€ | 2 433 k€ | 2 434 k€ | 2 436 k€ |

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il s'agit là d'une projection des taux par rapport au budget actuel et qu'il faudra nécessairement l'adapter chaque année pour tenir compte des besoins réels du service Déchets.

Jean-Claude MORAND souligne que le taux de TEOM sur les 4 communes du Brevon diminue plus fortement que les autres en 2017 car la commission a voulu faire un geste du fait du passage de ces communes en conteneurs semi-enterrés.

Redevance Spéciale

Dans un souci d'équité privés / professionnels, la commission Déchets propose également d'augmenter le prix à la tonne de la redevance spéciale de 1 € en 2017 hors Avoriaz (prix inchangé depuis 2011). Les tarifs pour 2017 seraient donc les suivants :

- Avoriaz : 334 € la tonne
- Autres secteurs : 258 € la tonne

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur la modification du zonage. S'agissant du vote des taux de la TEOM et des tarifs de la redevance spéciale 2017, il précise qu'il ne peut pas se faire ce soir car ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer 4 zones de TEOM à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les conditions qui lui ont été présentées.

4.2 TEOM : demande d'exonération de Carrefour Market Saint Jean d'Aulps

Charles-Henri MONTET fait part de la demande d'exonération de TEOM pour 2017 faite par le supermarché Carrefour Market à Saint Jean d'Aulps. Il rappelle que l'établissement fait la demande chaque année au motif qu'il fait appel à une société privée pour effectuer la collecte et le traitement de ses ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de TEOM, pour l'année 2017, le supermarché Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps.

5- Urbanisme

5.1 Modification du PLU de Bellevaux

Jean-François BAILLEUX rappelle la délibération du 22 mars 2016 prescrivant la modification n° 2 du PLU de Bellevaux. Il souligne que le Préfet a déposé un recours gracieux concernant une zone AU d'où la nécessité de retirer la délibération et de suivre un nouveau calendrier :

- 6 septembre 2016 : annulation de la délibération initiale,
- entre le 7 et le 13 septembre : arrêté de la Présidente pour prescrire la nouvelle modification simplifiée du PLU de Bellevaux,
- 13 septembre : délibération pour définir les modalités de la concertation.

Il souligne que l'urbanisation de cette zone permettrait de constituer un hameau sachant que certaines personnes seraient déjà potentiellement intéressées pour de l'habitat individuel et que la desserte en réseaux a déjà été réalisée. Au cours d'une rencontre avec le Préfet en juillet, M. le Maire de Bellevaux avait proposé de retirer une zone UX en contrepartie de cette zone AU5. M. le Préfet a refusé cette proposition compte tenu que cette zone UX n'a pas été retenue par la CCHC dans le cadre de son plan de développement des ZAE. Une autre possibilité serait de déclasser puis de réduire en échange une partie de la zone AU1 (Hirmentaz), solution qui pourrait convenir au Préfet, à la lecture d'un mail reçu en mairie, mais qui n'a pas fait l'objet d'une réponse officielle.

Jean-Louis VUAGNOUX souligne que la zone AU5 a donc été enlevée avec regret du projet de modification et que cela risque d'être difficile à annoncer aux personnes qui étaient intéressées. Il tient à signaler que les membres du Conseil Municipal de Bellevaux, lors de sa réunion du 5 septembre 2016, demandent à ce que l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU5 soit maintenue dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de la CCHC.

Le Conseil Communautaire décide d'annuler la délibération du 22 mars 2016 prescrivant la modification n° 2 du PLU de Bellevaux (*Jean-Louis VUAGNOUX s'abstient*).

5.2 Modification du PLU de Saint Jean d'Aulps

Jean-François BAILLEUX rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération prise le 14 juin 2016 pour modifier le PLU de Saint Jean d'Aulps. Suite à une concertation entre la Préfecture et la DDT, il est nécessaire de retirer la délibération car, s'agissant d'une modification simplifiée, le Conseil Communautaire n'avait pas à se prononcer dans la mesure où ce type de modification se fait par arrêté de la Présidente si on suit strictement les dispositions du Code de l'Urbanisme. Le nouveau calendrier à suivre est donc le suivant :

- 6 septembre 2016 : annulation de la délibération initiale,
- entre le 7 et le 13 septembre : arrêté de la présidente pour prescrire la modification simplifiée n° 1 du PLU de Saint Jean d'Aulps,
- 13 septembre 2016 : délibération pour définir les modalités de la concertation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 14 juin 2016 prescrivant la modification simplifiée n° 1 du PLU de Saint Jean d'Aulps.

Jean-François BAILLEUX informe les membres du Conseil Communautaire que 3 recours contentieux sont actuellement en cours sur la révision du PLU de Saint Jean d'Aulps approuvé en 2016.

5.3 PLUi : communication et concertation

Jean-François BAILLEUX rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une nouvelle consultation a été lancée pour la communication et la concertation dans le cadre du PLUi-H de la CCHC. Il souligne que c'est la société AIRE PUBLIQUE (Paris) qui a été retenue sur la base d'un devis quantitatif estimatif (DQE) d'un montant de 29 500 € HT (hors coûts d'impression). Il précise que ce cabinet a une grande expérience en matière de conduite de projet : urbanisme, PLH, aménagement,... : 8 PLUi en cours (dont Pays de Gex et CC Cœur des Bauges), 40 PLU réalisés, 20 SCOT,...

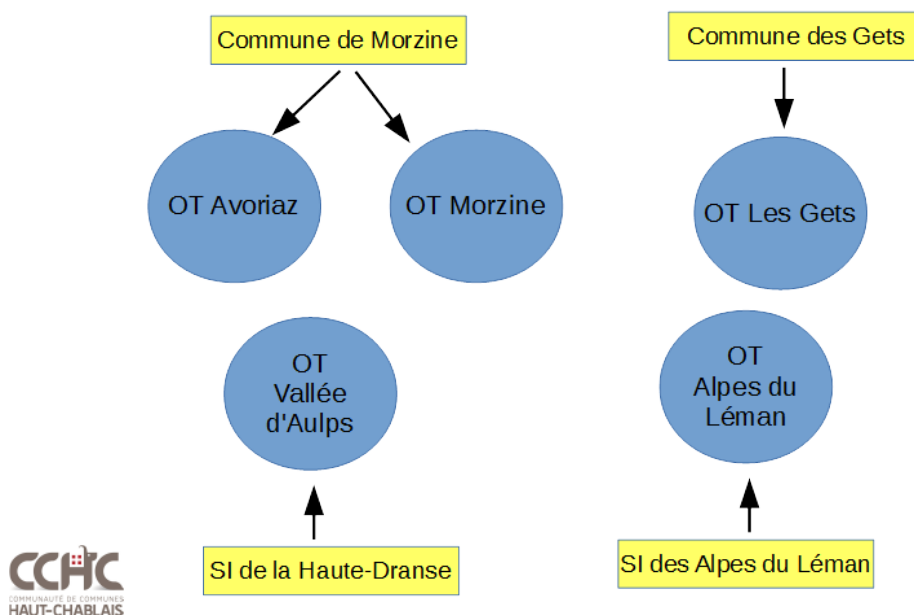
Il ajoute que chaque action du DQE est clairement explicitée par une fiche complète et que 3 actions hors BPU ont été proposées pour 3 600 € : enquête en ligne, ciné-débat et outil cartographique collaboratif.

Gérard BERGER souligne qu'il ne faudra pas trop en faire car il estime que seules les personnes concernées personnellement s'intéressent généralement à un dossier de PLU. Jean-François BAILLEUX rappelle qu'il appartiendra au COP15 de choisir les modalités de communication et de concertation qu'il souhaite mettre en place en fonction des propositions que lui fera le bureau d'études.

6- Transfert de la compétence Tourisme : créations d'OT de marque

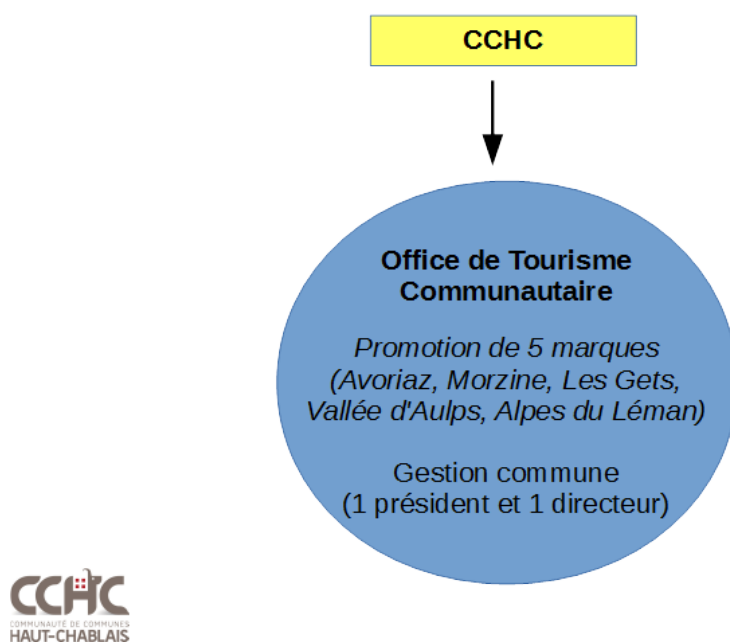
Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire les différentes possibilités ouvertes par la loi NOTRe concernant les offices de tourisme en 2017.

Situation actuelle des OT et de leur financement avant la loi NOTRe

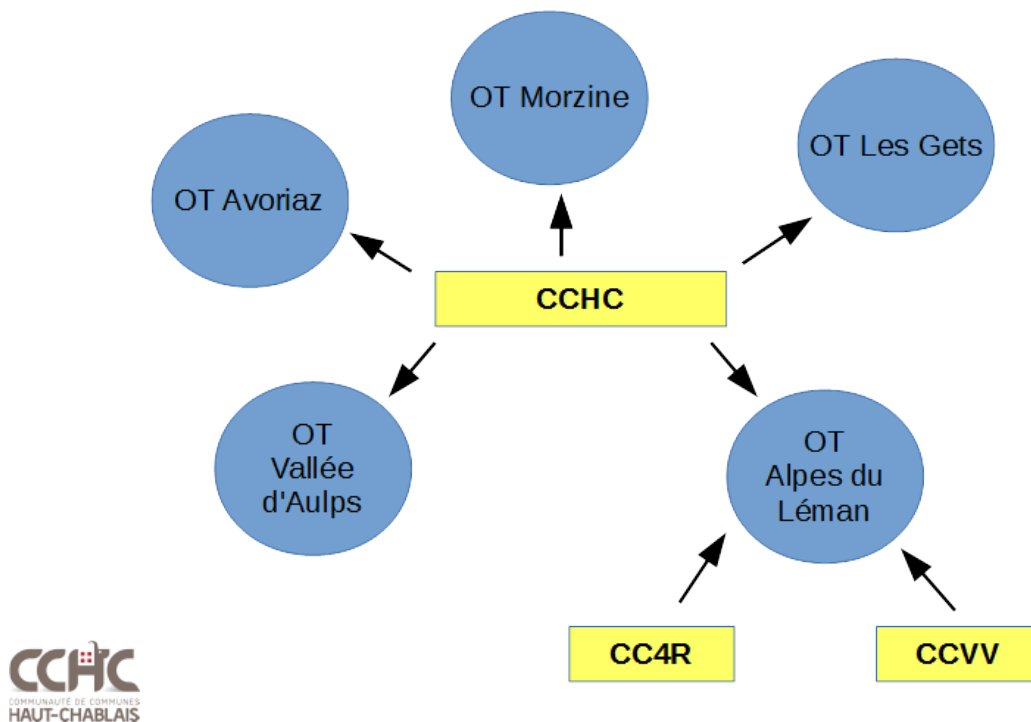


Les différentes possibilités offertes par la loi NOTRe

Cas 1 : cas général

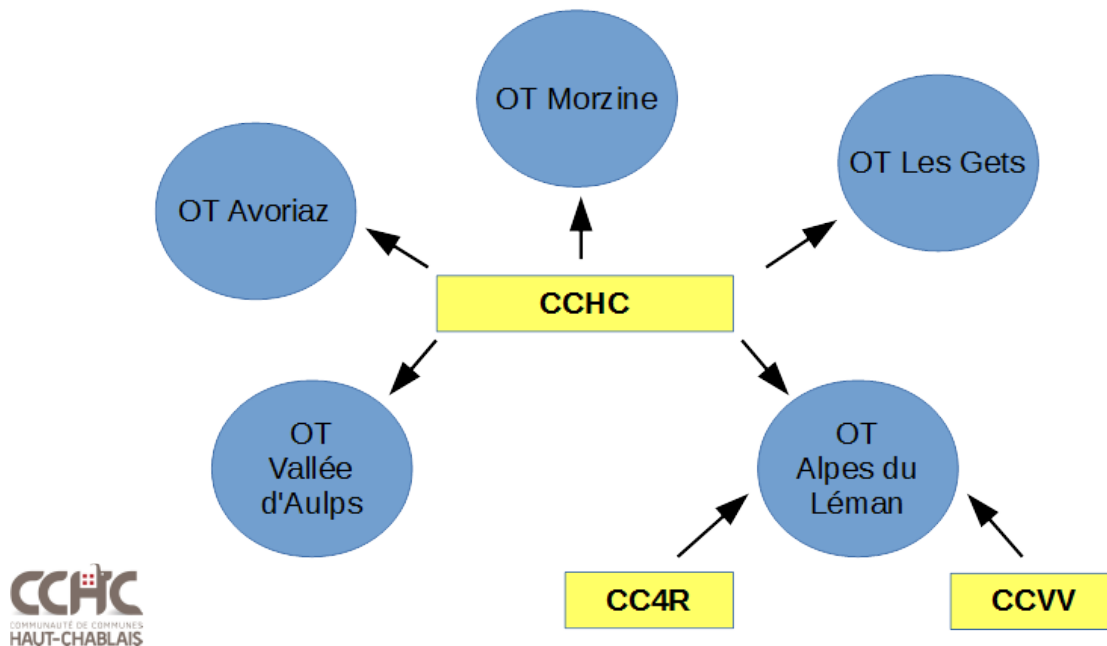


Cas 2 : dérogation création des OT de marque



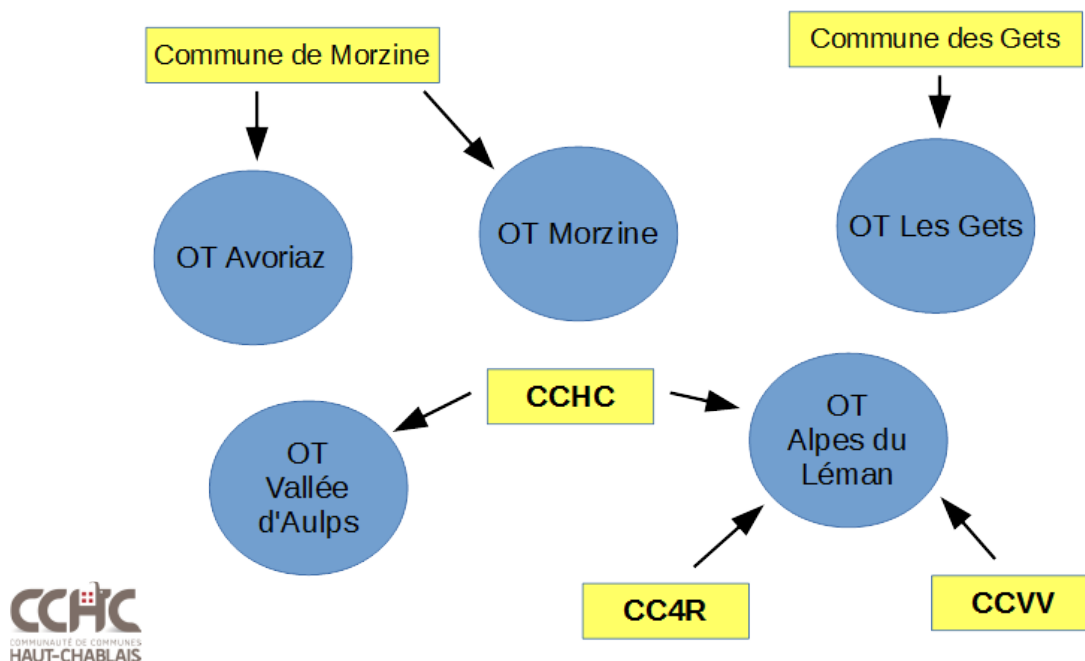
Possibilités offertes si dérogation dans loi Montagne II

Cas 3 : les stations classées ne prennent pas la possibilité de financement direct



Possibilités offertes si dérogation dans loi Montagne II

Cas 4 : les stations classées prennent la possibilité de financement direct



Stéphane PUGIN-BRON fait part de la nécessité de délibérer pour :

- créer 5 OT de marque sur la base des périmètres et des structures juridiques actuelles :
 - Avoriaz (association)
 - Morzine (association)
 - Les Gets (association)
 - Vallée d'Aulps (EPIC)
 - Alpes du Léman (EPIC)
- intégrer Vailly dans les Alpes du Léman
- financer au minimum à l'identique à 2016 les OT qui ne seraient pas concernés par la dérogation possible dans la loi Montagne II.

Georges LAGRANGE remarque que si les communes de Morzine et des Gets décident de retenir l'option 4, elles financeront alors 2 fois leurs offices de tourisme. Stéphane PUGIN-BRON précise que ce sera effectivement le cas et que, quelle que soit l'option retenue, il sera strictement impossible d'être équitable entre les communes sans passer en fiscalité professionnelle unique.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le Conseil Communautaire ne doit délibérer ce soir que sur la création des offices de tourisme de marque et qu'il appartiendra aux communes de Morzine et des Gets de délibérer avant la fin de l'année si elles souhaitent financer directement leurs offices de tourisme (si dérogation il y a).

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souligne que le domaine skiable d'Avoriaz touche également la commune de Montriond qui perçoit à ce titre la moitié des recettes des remontées mécaniques. Elle se demande alors pourquoi la commune de Morzine devrait financer seule l'OT d'Avoriaz alors que la compétence tourisme passe à la CCHC.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que si un financement direct est décidé par la commune de Morzine, elle devra réglementairement en assumer seule la charge dans la mesure où seules les stations classées ont la main pour financer leurs OT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer 5 offices de tourisme de marque dans les conditions qui lui ont été présentées.

7- Gens du voyage : occupation illégale du terrain de football de Reyvroz

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que, pendant 3 semaines, une trentaine de caravanes se sont installées illégalement sur le terrain de football de Reyvroz. Il souligne que le Maire de Reyvroz est intervenu dès le jour même auprès du responsable du camp et du Préfet. Gérald LOMBARD tient sur ce point à faire part de son mécontentement vis à vis des services préfectoraux dans la mesure où aucune procédure d'expulsion n'a été engagée et surtout qu'aucune réponse n'a été donnée à la commune malgré la demande faite par courrier. Il ajoute qu'il semblerait que la venue des gens du voyage à Reyvroz ne soit pas une coïncidence aux dires du responsable du camp qui a soutenu que c'est le SYMAGEV qui leur aurait dit de venir s'y installer car la CCHC ne serait pas en règle en matière d'accueil.

Stéphane PUGIN-BRON précise que les gens du voyage ont quitté les lieux mi-août et que cette occupation a eu des conséquences sur l'état du terrain (notamment sous les caravanes et sous les roues des caravanes). Il tient tout de même à signaler que la qualité initiale du terrain n'était déjà pas terrible avec des travaux qui étaient à programmer en 2017 pour niveler la partie droite du terrain. Les caravanes ont juste contribué à accentuer cet état initial. Il souligne qu'à ce jour le terrain est inutilisable et qu'il existe plusieurs possibilités :

- la réfection partielle du terrain (dommage gens du voyage) pour 7 048 € HT : démarrage des travaux le 7 septembre pour une livraison au plus tôt début novembre,
- la réfection de la partie droite du terrain (non liée au gens du voyage) pour 6 675 € HT : démarrage des travaux au printemps 2017 (de nouveau 2 mois d'indisponibilité du terrain),
- la réfection complète de la pelouse (planimétrie et pelouse) pour 18 947 € HT : démarrage des travaux le 7 septembre pour une livraison fin mars 2017. Le club souhaiterait cette solution (courrier) car avec la réfection des vestiaires, cela permettrait la création d'un pôle jeunes de qualité.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que ces travaux n'ont évidemment pas été budgétés et nécessitent la recherche d'un financement nouveau. Il évoque la possibilité d'utiliser une partie de la TVA récupérée en fonctionnement (entretien voirie / bâtiment), recette réelle et qui n'a pour l'instant pas été budgétée (57 000 € à ce jour).

Gérald LOMBARD souligne qu'il faudra rapidement réfléchir à un moyen de bloquer l'accès au terrain si on ne veut pas se retrouver avec le même problème l'été prochain. Il précise que l'idéal serait de ne pas clôturer le terrain mais plutôt de bloquer directement l'accès de chaque côté de la salle polyvalente de manière et ne laisser un passage que de la taille d'une voiture.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à la réfection complète de la pelouse.

Stéphane PUGIN-BRON tient à préciser que les travaux qui seront réalisés consisteront uniquement à la remise en état du terrain et non à sa mise aux normes en vue d'une homologation comme le souhaiterait le Football Club du Brevon.

8- Personnel

8.1 Informations diverses

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire du départ de 2 agents :

- Francis BAS : mis à la retraite d'office au 1^{er} août 2016 du fait de son classement en catégorie active et de son arrêt de travail en cours au moment de ses 60 ans. Jacqueline GARIN souligne qu'il serait opportun de rappeler aux agents du service Déchets que cette mise en retraite n'a pas été un choix mais s'est imposée à la CCHC ;
- Denis ELVEZI : licenciement pour inaptitude au 1^{er} septembre 2016.

Il ajoute que Jean-Pierre BENEDETTI vient d'annoncer qu'il prendra sa retraite à l'automne 2017. Il précise que Chantal BOURREAU pourrait prendre sa suite, ce qui devrait ouvrir la possibilité de poursuivre réglementairement son CUI d'une année, voire de deux.

8.2 Difficultés administratives

Stéphane PUGIN-BRON fait part de l'impossibilité de poursuivre la facturation en déchetterie en 2017 sans renfort administratif, et ce du fait de la diminution de temps de travail effectif de Marie-Thérèse BAUD d'environ 20 %. Il souligne que c'est Ghislaine MARULLAZ qui s'occupe aujourd'hui de la facturation et que cette tâche lui prend un temps considérable en raison des nombreux soucis rencontrés au niveau du logiciel utilisé.

Jean-Claude MORAND comprend tout à fait le besoin du service comptable de la CCHC mais estime qu'il ne serait pas judicieux d'arrêter la facturation des dépôts en déchetterie. Il précise que la commission Déchets devra travailler sur cette question afin de mettre en place une solution qui fonctionne et qu'il pourrait être envisagé de ne continuer à facturer que les professionnels. Jacqueline GARIN aimerait que le service Déchets se renseigne afin de savoir comment procèdent les autres collectivités au niveau de la gestion de leurs déchetteries.

Les prochaines réunions auront lieu le mardi 13 septembre 2016 à 20h au Biot (rendu de l'étude FPU) et le lundi 10 octobre 2016 à La Vernaz (modification des statuts du SIAC et de la CCHC).

Le Biot, le 12 septembre 2016

La Présidente